

De l'autre côté de l'Afrique

La veille agricole

N°22/2021 du 31/05/21

Afrique de l'Est et Océan Indien (AEOI)



Les publications des Services Economiques d'AEOI - Service Economique Régional de Nairobi



COVID-19

- **Zone AEOI – Le nombre de nouveaux cas repart à la hausse cette semaine.** Après 2 semaines de baisse, le nombre de nouveaux cas hebdomadaires augmente à nouveau en AEOI cette semaine (+ 9 775 contre + 9 509 la semaine passée), notamment compte tenu d'une absence d'actualisation des données soudanaises la semaine passée. Pour la 9^{ème} semaine consécutive, le nombre de nouveaux cas hebdomadaires diminue en Ethiopie (+ 2 299 contre +14 517 début avril). En Ouganda, l'augmentation est très nette cette semaine (+2 424 contre + 833 la semaine passée) et atteint son plus haut niveau depuis la semaine du 27 décembre 2020 (+2 861) : les autorités s'inquiètent et envisageraient de mettre en place un 2^{ème} confinement.
- **CAE – Les experts du Conseil Sectoriel sur le commerce (SCTIFI) appellent à l'harmonisation des protocoles COVID-19 dans la région.** A l'occasion d'une réunion du Conseil Sectoriel sur le commerce, l'industrie, la finance et l'investissement de la CAE (SCTIFI), celui-ci a appelé le Comité de coordination régional de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) à revoir et harmoniser les frais des test COVID-19, ainsi que leur durée de validité et la reconnaissance mutuelle des certificats. Ces propositions sont sollicitées afin d'assurer une circulation plus libre et fluide des biens et des personnes au sein de la communauté économique et de ne pas constituer de barrières non tarifaires.
- **Kenya – Prolongement du couvre-feu de 2 mois.** Le 30 mai, le gouvernement a prolongé une nouvelle fois le couvre-feu (en vigueur de 22h à 4h) pour une durée de 2 mois, soit jusqu'à la fin juillet. Le maintien de ces mesures a pour objectif de contenir la 3^{ème} vague d'infections de COVID-19, alors que la détection de 3 cas de variants indiens à Mombasa a mis le comté en alerte et qu'un million de doses de vaccin est toujours attendu au Kenya pour assurer les 2^{èmes} injections. Le Kenya compte désormais 170 485 cas de COVID-19 recensés depuis le début de la pandémie et 3 141 décès, ce qui le place en 2^{ème} position des pays les plus touchés par la COVID-19 en AEOI, derrière l'Ethiopie (271 200 cas et 4 143 décès recensés).

Points notables d'actualité générale

- **Afrique – Signature d'un protocole d'entente entre la BAfD et la BERD pour soutenir le secteur privé en Afrique.** Mi-mai 2021, la Banque Africaine de Développement (BAfD) et la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) ont signé un protocole d'entente pour palier le déficit de financement annuel du secteur privé, estimé à 2 500 Mds USD. Les fonds mobilisés seront dirigés en priorité vers les infrastructures vertes et devraient également permettre le développement des marchés de capitaux. L'un des premiers projets financés par cette initiative concerne une centrale solaire de 200 MW en Égypte (114 MUSD).

- **Ethiopie, Erythrée – Des sanctions bilatérales américaines contre l'Éthiopie et l'Érythrée dans le cadre du conflit au Tigré.** En réponse aux exactions commises contre les civils au Tigré, les États-Unis ont suspendu leur aide économique et militaire à l'Éthiopie tandis que le soutien bilatéral pour l'Érythrée demeure gelé. A ce stade, 249 MUSD d'APD ont été suspendus en Ethiopie, représentant 29 % de l'aide totale américaine en 2019, auquel s'ajoutent 23 MUSD d'appui militaire déjà supprimé en mars dernier. La majorité de l'aide (54 %), destinée à des fins humanitaires, ne sera pas concernée par ces mesures. Les USA ont également interrompu la délivrance des visas aux officiels des deux pays, leur interdisant l'entrée sur le territoire.
- **Ethiopie – Des conditions climatiques favorables au remplissage du GERD.** L'Éthiopie a commencé la 2^{ème} phase de remplissage du barrage du GERD (Grand Ethiopian Renaissance Dam) début mai. Selon l'Agence Nationale de Météorologie éthiopienne, les précipitations devraient être supérieures à la normale dans la région Ouest de l'Éthiopie, sur la période de juin à septembre, ce qui devrait « représenter des conditions favorables au remplissage du barrage » et « éviter des inondations et glissements de terrain en aval » du barrage. Les négociations entre les 3 pays (Ethiopie, Soudan, Egypte) se poursuivent pour trouver un accord sur le remplissage, avec l'appui notamment du Sud-Soudan et de l'Union Africaine (UA).
- **Rwanda, France – Déplacement officiel du Président français Emmanuel Macron au Rwanda.** A l'occasion de son déplacement à Kigali les 27 et 28 mai, le Président de la République française a reconnu une « dette [de la France] envers les victimes » du génocide de 1994. Le président rwandais Paul Kagame a ensuite déclaré que ce discours avait « davantage de valeur que des excuses », entérinant le réchauffement diplomatique entre les deux pays. La délégation française, également composée d'une dizaine d'entreprises ainsi que du directeur général de l'Agence Française de Développement, devrait marquer une nouvelle dynamique économique et de développement entre les deux pays. Les secteurs des infrastructures, du capital humain et de l'agriculture, font notamment partie des priorités identifiées. Pour rappel, les échanges entre la France et le Rwanda s'élevaient à 25,3 M€ en 2019, faisant du Rwanda le 155^{ème} client de la France et son 171^{ème} fournisseur.
- **Burundi, Kenya – Le Président burundais Ndayishimiye en visite au Kenya.** Pour la première fois depuis une décennie, le Président burundais s'est rendu au Kenya en tant qu'invité d'honneur dans le cadre des célébrations du jour de Madaraka (journée de commémoration de l'indépendance) qui se tiennent ce mardi 1^{er} juin à Kisumu. Cette visite sera l'occasion de signer plusieurs accords bilatéraux et de revitaliser la coopération entre le Burundi et le Kenya, au point mort depuis quelques années. La venue du Président Ndayishimiye au Kenya témoigne de l'inflexion que connaît la politique étrangère du Burundi depuis l'arrivée du nouveau président en mai 2020. Depuis cette date, il s'est déjà rendu en Tanzanie, en Ouganda et en Guinée Equatoriale alors que son prédécesseur n'avait fait aucune visite diplomatique en 5 ans.
- **Soudan du Sud – Le pays est en phase de devenir membre de la Commission du Bassin du Lac Victoria (CBLV).** Le Projet de la CBLV 2019, visant à permettre l'intégration du Soudan du Sud a été envoyé à l'Assemblée Législative de l'Afrique de l'Est et attend désormais d'être approuvé. Les pays fondateurs, la Tanzanie, l'Ouganda et le Kenya sont les seuls pays ayant accès directement au lac. Toutefois, le Burundi, le Rwanda et le Soudan du Sud font également partie du bassin hydrographique de ce dernier par le biais du réseau de rivières qui s'en déversent. Avec ce nouveau projet, le Soudan du Sud sera considéré dans toutes les initiatives régionales visant à limiter les catastrophes climatiques. Le responsable du changement climatique au sein du gouvernement de Juba, Payai John, a d'ailleurs déclaré que son pays avait besoin du soutien des autres états partenaires de la CAE pour endiguer les risques climatiques. Il a ajouté que lorsque son pays deviendra membre de la CBLV, il sera en mesure d'accéder aux ressources financières et technologiques pour maîtriser les catastrophes à l'instar de ses voisins.
- **Maurice – Le premier satellite mauricien rejoindra la Station spatiale internationale le 3 juin.** Le premier nano-satellite mauricien, MIR-SAT1, décollera du Kennedy Space Center en Floride à bord de la fusée Falcon 9 de la société américaine SpaceX et rejoindra la Station spatiale internationale (SSI) le 3 juin 2021. Il vise à fournir régulièrement des données satellites sur la Zone économique exclusive (ZEE) du pays au Centre mauricien de la recherche et de l'innovation (MRIC) dans le cadre de la gestion et la prévention de catastrophes. Construit en 2018 par la société écossaise ACC Clyde Space, il a été conjointement financé à hauteur de 0,44 M€ par l'Agence d'exploration aérospatiale japonaise (JAXA) et le Bureau des affaires spatiales des Nations unies (UNOOSA).

Actualités agricoles

- **Kenya – Proposition de mise en place d'un Fonds de Stabilisation du Café.** Alors que la filière café rencontre actuellement plusieurs difficultés et que les producteurs se tournent davantage vers la culture d'avocats et de noix de macadamia, celle-ci fait l'objet d'une attention particulière des autorités et plusieurs propositions d'accompagnement sont formulées actuellement. Les autorités ont ainsi soumis au Parlement la proposition de mettre en place un Fonds de Stabilisation du Café (FSC), alimenté par des contributions publiques, qui viserait à soutenir les exploitants de café en cas de chute des prix internationaux en leur garantissant un prix de base couvrant leurs coûts de production. Il devrait également favoriser les investissements dans le secteur en stabilisant les revenus perçus par les producteurs. Le Kenya est le 4^{ème} producteur de café d'Afrique de l'Est derrière l'Ethiopie, l'Ouganda et la Tanzanie. Sa récolte annuelle se situe actuellement autour de 42 MT.
- **Madagascar – Reprise des discussions sur l'accord de pêche entre l'Union européenne et Madagascar.** Les discussions sur l'accord de pêche entre Madagascar et l'Union européenne ont repris les 27 et 28 mai 2021. Signé en 2014 et expiré en 2018, l'accord fait l'objet de négociations depuis trois ans, portant notamment sur la révision à la hausse du montant des redevances de pêche à payer de la part des armateurs (fixées à 6,1 MEUR sur la période 2015-2018) et la limitation du nombre de bateaux de pêche autorisés à opérer dans les zones maritimes (le précédent accord autorisait 40 thoniers et 54 palangriers). Dans le cadre de ces négociations, le gouvernement malgache a réitéré l'affirmation de la souveraineté du pays sur les zones de pêche.
- **Seychelles – Signature d'un protocole d'accord sur la reconnaissance mutuelle des certificats de compétences des marins.** Le gouvernement seychellois a approuvé la signature d'un protocole d'accord sur la reconnaissance mutuelle des certificats de compétences des marins sous l'égide de la convention internationale sur les normes de formations des gens de la mer de 1978. L'accord devrait faciliter l'embauche de marins étrangers sur des navires battant pavillons seychellois et inversement, l'emploi des marins seychellois sur les navires arborant le pavillon d'un des pays concernés par ce protocole d'accord. Les pays concernés sont : la Géorgie, le Sri Lanka, les Philippines, l'Inde, le Myanmar, l'Allemagne, l'Espagne, la Pologne, la Lettonie, la Lituanie, l'Ukraine et la Russie.
- **Seychelles – Le gouvernement mise sur la cannelle pour diversifier l'économie.** Afin de réduire la dépendance de l'économie seychelloise au tourisme, le gouvernement compte mettre en place un programme d'exploitation de ressources naturelles pour l'exportation de produits à haute valeur ajoutée. La première étape de ce programme consistera au développement des produits issus de la cannelle avec une exportation des huiles et essences de cannelle du fait de leur valeur ajoutée plus importante. Le gouvernement facilitera l'accès aux terrains par les investisseurs potentiels et a identifié l'Inde, l'Allemagne, le Pakistan, l'Amérique comme marchés potentiels. Les exportations pourraient aussi se faire via les organisations régionales (COMESA et SADC).

Commerce (échanges commerciaux, entraves, opportunités)

- **Kenya – Les résultats du secteur horticole en baisse de 2,8 Mds KES (21,3 M€) au 1^{er} trimestre 2021 par rapport à 2019.** Les récentes données de la Direction de l'horticulture font apparaître une chute des revenus du secteur horticole au 1^{er} trimestre 2021 de 2,8 Mds KES, portant le revenu à 46,1 Mds KES contre 48,9 Mds KES au cours de la même période en 2019, alors que les volumes aurait cru de 27%. Le secteur floricole serait le principal touché, toujours affecté par une baisse de la demande.
- **Kenya – Un investissement de 1,3 Mds KES (10 M€) dans la construction du port de pêche de Shimoni (Kwale).** L'autorité portuaire du Kenya (KPA) a annoncé un investissement de 1,3 Mds KES (10 M€) pour la création du port de pêche industriel de Shimoni, dans le comté de Kwale. Les nouvelles installations comprendront un poste d'amarrage polyvalent qui intégrera la manutention du poisson et d'autres marchandises, des installations de stockage frigorifique, et des unités de transformation de poisson.

- **Kenya – L'entreprise Sasini souhaite diversifier ses destinations d'exportation au-delà du marché européen.** Alors que l'entreprise a renoué avec la croissance en 2020 et a vu son chiffre d'affaires annuel progresser de plus de 48% à 4,14 Mds KES (31,5 M€), dont 2,2 Mds KES provenant du thé et 1,26 Mds KES du café, l'entreprise a annoncé vouloir développer de nouveaux marchés à l'export, notamment au Moyen-Orient et en Asie. Deux productions seraient particulièrement mises en avant dans le cadre de cette stratégie : les noix de macadamia et l'avocat, qui représentent à ce jour 10% du chiffre d'affaires de l'entreprise mais ont connu une croissance très importante sur l'année 2020.
- **Ethiopie – Le pays s'apprête à construire 100 petits et moyens barrages pour renforcer la sécurité alimentaire.** A l'occasion du lancement de la première phase de l'autoroute Adama-Awash, le premier ministre éthiopien, Abiy Ahmed, a annoncé la construction, sur l'exercice budgétaire à venir, d'une centaine de petits et moyens barrages dans différentes régions du pays. Ces barrages devront permettre de renforcer la sécurité alimentaire du pays en permettant notamment d'assurer 3 périodes de récolte par an.
- **Tanzanie – La ratification de l'accord de libre-échange de la ZLECAF prévue dans les prochains mois.** La ministre des Affaires étrangères et de la coopération est-africaine, Liberata Mulamula, a annoncé le 25 mai à Dar Es Salam que le traité instituant la Zone de libre-échange Continentale Africaine (ZLECA) allait être soumis au parlement tanzanien pour ratification d'ici octobre 2021. La Tanzanie, déjà signataire du traité depuis le 21 mars 2018, serait alors le 38^{ème} pays africain à le ratifier.
- **Madagascar – L'entreprise Agri Resources Group mise sur la production d'huiles essentielles.** Implantée dans la région de la Sava depuis 2015, l'entreprise Agri Resources Group, filiale de Monaco Resources Group, est déjà présente dans les secteurs de la vanille et des épices. L'entreprise luxembourgeoise mise désormais sur le développement des huiles essentielles en mettant en place une nouvelle distillerie. Les principaux produits distillés sont le patchouli, le gingembre, le curcuma, la cannelle, la citronnelle, le palma rosa, les feuilles d'agrumes, le poivre, sous certification Bio Ecocert.
- **Maurice – Hausse des prix des produits agricoles durant le premier trimestre 2021.** *Statistics Mauritius* constate une hausse globale de 6,7% de l'indice des prix des produits agricoles durant le 1^{er} trimestre 2021, en baisse de 2,6 points en glissement annuel. La hausse des prix a surtout été ressentie en janvier 2021 (+6%), portée par une augmentation de 26% des prix des fruits et de 14% des légumes frais. L'inflation a ralenti en février (+0,7%) principalement due à la baisse de 16% des prix des fruits. En mars, l'inflation de 1,4% s'explique surtout par une hausse de 20% des prix des plantes, racines et tubercules alimentaires parallèlement à une nouvelle baisse des prix des fruits (-19%).

Zone de compétence du Conseiller aux Affaires Agricoles pour l'Afrique de l'Est et l'Océan Indien :
Kenya, Ethiopie, Tanzanie, Ouganda, Rwanda, Burundi, Soudan, Madagascar, Maurice



Retrouvez les précédents numéros et les autres publications du Service Economique Régional de Nairobi
à l'adresse : www.tresor.economie.gouv.fr/pays/Kenya



Auteur : Vincent ABT, Conseiller aux Affaires Agricoles pour l'Afrique de l'Est et l'Océan Indien, avec les contributions des Ambassades d'Afrique de l'Est et de l'Océan Indien (Services économiques et Services de Coopération et d'Action culturelle)

Copyright : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Economique Régional de Nairobi (adresser les demandes à vincent.abt@dgtresor.gouv.fr)

Clause de non-responsabilité : Le Service Economique Régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication

Abonnement par email : vincent.abt@dgtresor.gouv.fr

Merci d'indiquer votre nom, prénom, activité/entreprise, fonction, coordonnées téléphoniques et mail.


**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*


**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**
*Liberté
Égalité
Fraternité*